



Compte rendu du Groupe de Travail (G.T.) mouvement inter-académique des C.P.E. du 28 janvier 2015.

Lors de ce G.T., 90 demandes de mutation inter-académique ont été examinées. L'opération a consisté pour les Commissaires Paritaires du SNES-FSU de vérifier le barème de chaque candidat participant au mouvement 2015 (syndiqués ou non).

Pour cela, ils se sont appuyés sur les informations communiquées par l'administration et sur les fiches de suivi syndicales, documents essentiels pour les élus afin de suivre chaque dossier individuel et afin d'intervenir pour compléter les informations enregistrées par l'administration et en cas de besoin faire rectifier les erreurs, mais aussi prendre en compte des oublis et/ou des éléments complémentaires, toujours dans le respect des règles communes.

Seul le SNES-FSU est intervenu pour faire une déclaration préalable et porter des revendications pour notre catégorie !

Nous avons donc veillé durant ce GT, à la prise en compte : des points de bonification des cas médicaux, des points relatifs à l'éducation prioritaire (pour les titulaires ainsi que les TZR), des bonifications familiales, des bonifications des stagiaires ...

Mais aussi, à vérifier l'évolution des éléments de barème de chaque candidat(e) d'une année sur l'autre.

Car pour le SNES-FSU, être élu Commissaire Paritaire, c'est être un représentant de tous les CPE de l'académie et non pas de nos seuls syndiqués !

Les élus du SNES-FSU sont intervenus à plusieurs reprises afin de débloquent certaines situations concernant des collègues TZR sollicitant la prise en compte des points APV, mais aussi de rapprochement de conjoint.

Ce GT fut également l'occasion pour les élus du SNES-FSU de demander des informations concernant les modalités de sélection des futurs berceaux de stagiaires qui seront arrêtées pour la rentrée scolaire 2015 / 2016. Les élus ont donc procédé à une demande d'information à ce sujet et sont en attente d'une réponse du Rectorat. Seule réponse de l'administration et malgré nos interventions, les CPE stagiaires ne seront pas affectés en surnombre ce qui aura pour conséquence de bloquer encore et toujours des postes qui pourraient fluidifier le mouvement intra-académique.

A l'issue du GT, les Commissaires Paritaires ont procédé à une ultime vérification avant d'envoyer à chaque syndiqué(e)s, un courriel, un S.M.S. ainsi qu'un envoi papier pour leur donner le résultat et des éléments d'informations sur leurs barèmes. **Car en ce qui nous concerne, même si nous répondons à toutes les sollicitations des CPE de l'académie, nous n'utilisons pas les cotisations de nos membres pour informer ceux qui ne nous ont pas sollicités et procéder : « à une pseudo-campagne de marketing syndical! ».**

Mais notre travail ne s'arrête pas là : par nos analyses argumentées et les fiches de suivi reçues, nous essayons de faire progresser notre revendication, celle d'un retour à un mouvement national permettant de postuler sur un poste précis ou une commune n'importe où en France.

Seule une procédure de cette nature permettra de fluidifier le mouvement en augmentant le nombre de demande de mutation et le taux de satisfaction au sein de la catégorie.

Rappel : après le groupe de travail (GT), les barèmes arrêtés par le Recteur sont à nouveaux consultables et il y a une courte et ultime période d'appel possible uniquement pour les barèmes modifiés lors du GT. Ensuite, il est impossible de faire corriger des erreurs !

Les barèmes ainsi arrêtés, serviront à procéder au mouvement national, lors de la CAPN du mois de Mars 2015.

A noter : les Commissaires Paritaires CPE du SNES-FSU, assurent chaque semaine (les mardis et les jeudis de 14h30 à 17h30) des permanences téléphoniques et reçoivent avec ou sans rendez-vous les collègues CPE syndiqué(e)s ou non au SNES de Lille situé au 209 rue Nationale à Lille afin de les conseiller, les soutenir et de les accompagner dans leurs différentes démarches.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration faite par les élus du SNES-FSU lors du G.T.

Les Commissaires Paritaires C.P.E. du SNES-FSU de Lille.

*Youcef NAOUA, Cédric HOUACINE,
Ludivine DEBACQ, Benjamin LEOPOLDI,
Magali COMMES, Florian BROUT,
Maëva BISMUTH et Romain POIRET.*